



Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique
Dossier suivi par : Muriel BOUTIN
muriel.boutin@centrevallde Loire.fr
Ligne directe : 02.38.70.25.73
Nos réf : DETE/MB/VG/2021.013

Orléans, le 11 février 2021

PREFECTURE DU LOIR ET CHER
Monsieur Yves ROUSSET
Place de la République
41000 BLOIS

Monsieur le Préfet,

Je fais suite à votre saisine par mail en date du 29 janvier 2021, sollicitant l'avis du Conseil régional sur les compléments apportés par CAP RECYCLAGE 41 à son dossier de demande d'autorisation, pour son projet de ligne de production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à Saint Amand Longpré.

Lors du dépôt du dossier initial, l'origine des déchets permettant la préparation des CSR n'avait pas été clairement détaillée. Une demande de complément a donc été faite en ce sens.

CAP RECYCLAGE précise désormais que, si 80% du gisement attendu proviendra de déchets issus de la région Centre-Val de Loire et ses départements limitrophes, les 20% restants « *pourraient être issus d'autres départements, par exemple afin de répondre à une demande des membres du réseau Praxy, notamment qui dispose de centres de CSR et qui pourraient avoir besoin de dépannage en cas de problème sur leur ligne de CSR, gisement provenant de marchés éco-organismes en supplément* ».

Le principe de proximité, réaffirmé dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte et dans le SRADDET doit être favorisé en premier lieu. Pour rappel, le SRADDET « *permet la préparation de CSR à partir de déchets produits en région Centre-Val de Loire, y compris des départements limitrophes* ». Aussi, il ne permet pas d'accepter les 20% de déchets ne respectant pas ce principe de proximité. Des demandes de dérogations pourront toutefois être sollicitées par l'exploitant en cas de situation exceptionnelle, le moment venu.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Je vous remercie de me tenir informé de la suite donnée à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,
le Vice-président délégué
à la Transition Ecologique et Citoyenne
et à la Coopération

Charles FOURNIER